



30 avril 2013

Tuberculose bovine

Les tests déjà effectués sur le bétail confirment une présence limitée de la tuberculose bovine en Valais

(IVS).- Les tests de dépistage de la tuberculose bovine se poursuivent et confirment un nombre limité de cas en Valais. Les quelques exploitations concernées font l'objet des mesures et du suivi nécessaires. Aucune restriction n'est prévue pour les autres élevages et la Finale nationale de la race d'Hérens des 4 et 5 mai à Aproz n'est pas remise en cause. Les produits laitiers en vente sur le marché sont sûrs. Une soirée d'information à l'intention des éleveurs est organisée le 14 mai à l'Ecole cantonale d'agriculture.

Suite à la découverte d'un cas de tuberculose bovine dans le canton de Fribourg, l'Office vétérinaire cantonal du Valais a procédé à une enquête épidémiologique sur le territoire valaisan qui avait permis de découvrir un premier foyer dans le Val d'Hérens.

Au cours des dernières semaines, des vétérinaires délégués ont procédé au test de tuberculisation sur près de 500 bovins. Quatre écuries sont dorénavant concernées ; au total, sept bovins de leur cheptel ont réagi fortement au test de la tuberculine. Ces écuries sont actuellement assainies. Dans sept autres détentions, 12 bovins présentant une réaction cutanée dite douteuse ont été détectés au total. Il s'agit d'exploitations du Valais central dont le bétail a eu un contact plus ou moins prolongé avec les exploitations contaminées.

Selon la législation fédérale sur les épizooties, tous les animaux positifs ou douteux doivent être abattus. Une autopsie méticuleuse est effectuée afin de détecter les éventuelles lésions pathologiques liées à la tuberculose. Des analyses de laboratoire sont ensuite faites à partir du prélèvement de ganglions lymphatiques. Jusqu'à présent, la plupart des bêtes douteuses se sont révélées négatives à l'analyse.

Par mesure de sécurité et en vertu des prescriptions légales, les écuries concernées sont mises sous séquestre ; leurs animaux ne sont plus autorisés à avoir de contact avec des animaux d'autres exploitations pour une durée minimale de 42 jours. Elles seront alors soumises à un 2ème contrôle par tuberculisation. Ce bétail ne pourra donc pas participer aux prochains combats de reines, ce qui représente 5 écuries détentrices de vaches de la race d'Hérens. Pour toutes les autres exploitations, il n'y a actuellement aucune restriction.

Le travail de recherche des contacts entre les cheptels se fait par le biais de la Banque de données du trafic des animaux (BDTA) ; cela permet de retracer le parcours de chaque bovin et la possibilité de contaminations. Ces enquêtes sont laborieuses et nécessitent fréquemment des compléments d'informations. Le travail de tuberculisation effectué par les vétérinaires demande du temps. L'Office vétérinaire cantonal va poursuivre la campagne de dépistage dans le canton jusqu'à la période de l'estivage.

Les produits laitiers des troupeaux concernés sont analysés et bloqués préventivement si nécessaire. Les produits laitiers mis sur le marché sont donc sûrs.

Les analyses effectuées sur le personnel d'écurie n'ont mis aucun cas de contamination en évidence.

Le canton est conscient des conséquences importantes pour les paysans touchés. Une coordination entre les différents services a été mise en place pour prendre les mesures de soutien utiles. Une indemnisation est prévue par la législation pour couvrir les pertes relatives aux animaux devant être abattus. L'Office vétérinaire fédéral veut éradiquer la tuberculose ; il en va de l'intérêt de tous, aussi bien des consommateurs que des éleveurs.

Une soirée d'information sera organisée pour les éleveurs le 14 mai à 20h00 à la Grande Salle de l'Ecole cantonale d'agriculture.

Renseignements d'ordre vétérinaire : Dr Jérôme Barras - vétérinaire cantonal + 41 27 606 74 50, + 41 79 831 60 21 - ovet@admin.vs.ch ;

Dans le domaine des denrées alimentaires : Dr Elmar Pfammatter - chimiste cantonal - + 41 27 606 49 50, + 41 79 531 36 58 - laboratoire@admin.vs.ch;

***Dans le domaine de médecine humaine : Dr. Christian Ambord - médecin cantonal - + 41 27 606 49 05 - christian.ambord@admin.vs.ch; Prof. Nicolas Troillet – Directeur ICHV - + 41 27 603 47 90 - nicolas.troillet@hopitalvs.ch.
Note aux rédactions***